



## **Professionnels**

### **Bris de machine**

Le contrat bris de machine permet de couvrir les matériels de toute nature utilisés dans le cadre de votre activité et qui nécessitent une assurance spécifique.

Il permet de protéger le patrimoine de l'assuré par une indemnisation des dommages subis par les machines, les matériels, les engins de chantier ou agricoles mais aussi de protéger l'activité par une indemnisation des Pertes d'Exploitation ou des Frais supplémentaires , engendrés par les dommages aux matériels assurés.

Deux formules sont proposées :

- Sur des machines désignées au contrat.
- Sur inventaire avec clause d'investissement automatique et régularisation annuelle du parc.

Pour plus de renseignement, l'équipe AXA Far & Cheurf se tient à votre disposition.

Devis gratuit en ligne !